



À qui demander un délais pour une démolition de piscine

Par Isa du 30, le 30/06/2020 à 21:06

Bonjour

nous avons était jugé et condamné à la démolition de nôtre piscine par le tribunal correctionnel, seulement nous avons une procédure au tribunal administratif qui aurais dû être jugé entre le mois de mai et juin mais à cause du COVID 19 nous serons jugé on ne c'est quand .

hors la démolition doit être effectué au plus tard le 14 Août 2020 .

Mon avocate est incapable de me répondre

Ma question est, puis je et à qui demander un délais supplémentaires .

Merci de vôtre réponse.

Cordialement Mme Peyron.

Par Isa du 301, le 30/06/2020 à 21:54

Bonsoir

nous sommes au tribunal administratif pour faire régulariser cette piscine car la mairie refuse .

si le TA régularise il ne devrait pas y avoir de démolition ?

Merci de vôtre réponse